

LE FONDS DE DOTATION DE L'ENSIIE

Le Fonds de dotation de l'ENSIIE a été relancé en 2019 avec pour ambition le financement chaque année d'actions ciblées en direction de la formation, de l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat, de l'Ouverture à l'International, du développement durable et de l'Egalité des chances.

Nos objectifs 2021:

- Bourses d'aide aux étudiants étrangers en difficulté,
- Financement de matériel pédagogique performant,
- Aide à la création d'entreprise,
- Excellence académique, accueil d'enseignants étrangers
- Bourse mobilité pour des étudiants en cursus à l'étranger

Un don = une réduction fiscale

Vous êtes un particulier

Pour un particulier : réduction fiscale de 66%

Un don de 200€ coûte en réalité 68€*

Vous êtes une entreprise

Pour une entreprise : réduction fiscale de 60%

Un don de 1000€ coûte en réalité 300€**

« Un diplôme à l'étranger est un marqueur d'audace, d'ouverture, de courage, de curiosité.

Bien souvent ce goût du challenge est un facteur de réussite pour nos ingénieurs. Permettons au plus grand nombre de l'obtenir...»

Cédric

- Faire un don par carte bancaire : https://impulsion2025-ensiie.org/impulsion-2025/
- Faire un don par chèque : ordre Fonds de dotation de l'ENSIIE à envoyer à Fonds de Dotation ENSIIE, 1 place de la Résistance 91025 Evry Courcouronnes
- Faire un don par VB : merci de préciser Nom et promotion en libellé
 BIC : CMCI FR PP

IBAN: FR76 3006 6108 7400 0204 5850 195

« Grâce à vos dons, l'argent, la géographie, le handicap ne seront plus un obstacle à l'entrée à l'ENSIIE. ...»

Thi-Marie

« Aidons nos jeunes ingénieurs à imaginer leurs projets, à les incuber et fournissons leur les fonds d'amorçage adéquats pour porter leurs jeunes pousses vers la réussite....»

Denis

« Dans un environnement en perpétuelle évolution, l'ENSIIE travaille sans cesse à s'adapter et à s'améliorer, pour offrir toutes leurs chances aux étudiants.

Mais l'ENSIIE n'apporte pas seulement une formation technique à ses futurs ingénieurs ; elle leur donne également une ouverture sur l'humain, de par les enseignements, les partenariats à l'international, ou encore par la vie étudiante et associative riche »

Vincent



* Vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 du CGI)

** Votre contribution est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire de l'entreprise (art. 238 bis du CGI)

